



URGENT: litige pour droit de passage.

Par **sand12400**, le **09/05/2012** à **10:23**

Bonjour,

Depuis environ deux ans, mon grand-père et un de ses voisins sont en procédure judiciaire concernant un droit de passage. Effectivement, mon grand-père a rénové une ancienne maison au coeur du village avec permis de construire accordé, et donc dans la légalité. De plus, ayant toujours eu le droit de passage pour accéder à cette maison, un voisin souhaite fermer l'accès pour les voitures mais aussi pour les piétons. Le voisin a-t'il le droit de fermer ce passage sachant que mon grand-père n'a aucun autre accès pour atteindre la maison qu'il a rénové ?

De ce fait, mon grand-père ne peut plus louer cette maison qu'il avait rénové, donc perte de revenus, et est victime de nombreuses menaces verbales de la part du voisin. Par ailleurs, en date du 9 Mai 2012, un mur non scélé a été monté par ce voisin empêchant de ce fait tout accès à la maison.

Pouvez-vous nous dire votre avis et comment pour prouver notre bonne foi.

En vous remerciant par avance.